Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_28

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 25 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de Conseillers présents : 28
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 25 mars 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme SORAIS Justine pouvoir à NEDELEC Emilie.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. GOUABLIN Raphaël.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2026

26-28)DESIGNATION DE DELEGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Nomenclature : 5.3- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/Désignation de représentants

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation. Néanmoins, le Conseil Municipal peut décider, de ne pas procéder au scrutin secret. Aussi, il sera proposé que la désignation de délégués du conseil municipal dans les organismes extérieurs soit effectuée à main levée et non à bulletin secret.

Le Conseil Municipal a donc été invité, dans un premier temps, à approuver la désignation des membres dans les organismes extérieurs, par un vote à main levée.

Ce mode de scrutin est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les désignations suivantes :

A) SYNDICATS

1. **<u>SICSC (Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction du Centre de Secours de Combourg)</u>**

La Ville est représentée par **1** délégué titulaire et **1** délégué suppléant

Délégué titulaire :

1 – **M. Joël LE BESCO**

Délégué suppléant :

1 – M. Jean-Luc LEGRAND

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation suivante :

2. <u>SDE 35</u>

La Ville est représentée par **1** délégué

Délégué :

1 – **M. Jean-Luc LEGRAND**

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

B) CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les désignations suivantes :

1. <u>ATECC</u> (Animation Touristique et Culturelle Combourgeoise)

La Ville est représentée au sein du conseil d'administration de l'ATECC par **2** représentants (Article 12 des statuts)

Membres :

1 – Mme Odile DELAHAIS
2 – M. Jean-Pascal DESBOIS

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les désignations suivantes :

2. <u>COLLEGE PUBLIC « François René de Chateaubriand »</u>

La Ville est représentée au Conseil d'Administration du Collège François René de Chateaubriand par **1** délégué **titulaire** et **1** délégué **suppléant**.

Délégué Titulaire :

1 – **Mme Isabelle DUTAY-MOREL**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

Délégué Suppléant :

1 – Mme Hermina THEBAULT-DONDEL

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les désignations suivantes :

3. LYCEE « François René de Chateaubriand »

La Ville est représentée au Conseil d'Administration du Lycée François René de Chateaubriand par **1** délégué **titulaire** et **1** délégué **suppléant**.

Délégué Titulaire proposé :

1 – Mme Isabelle DUTAY-MOREL

Délégué Suppléant proposé :

1 – Mme Hermina THEBAULT-DONDEL

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation suivante :

4. CENTRE LOCAL HOSPITALIER « SAINT-JOSEPH »

La Ville est représentée au Conseil d'Administration du Centre Local Hospitalier « Saint-Joseph » par **1** élu de la Commune.

Membre proposé :

- Mme Anne FORESTIER

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation suivante :

5. **FONDATION « LA MAISON DES ENFANTS »**

La Ville est représentée au Conseil d'Administration et au Conseil de Vie Sociale par **1** élu de la Commune.

Membre proposé :

- **Mme Isabelle DUTAY-MOREL**

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

C) ASSOCIATIONS ET COMITES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les désignations suivantes :

1. **ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE**

La Ville est représentée par **2** délégués titulaires et **2** délégués suppléants.

Titulaires proposés :

- M. Joël LE BESCO
- Mme Odile DELAHAIS

Suppléants proposés :

- M. Alain COCHARD
- M. Raphaël GOUABLIN

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation suivante :

2. **ASSOCIATION DES STATIONS VERTES DE VACANCES**

La Ville est représentée par **1** délégué.

Membre proposé :

- **Mme Odile DELAHAIS**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les désignations suivantes :

3. COMITE DE JUMELAGE

Le Conseil Municipal est représenté au sein du conseil d'administration du Comité de Jumelage par **le Maire et 7 membres** désignés par le Conseil Municipal.

Membres proposés :

1 – **M. Jean-Luc LEGRAND**
2 – Mme Odile DELAHAIS
3 – Mme Isabelle DUTAY-MOREL
4 – M. Christophe CORVAISIER
5 – Mme Justine SORAIS
6 – Mme Nathalie BELLIS
7 – Mme Gwenaëlle CHENOT

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation suivante :

4. COS (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL)

La Ville, en qualité d'employeur, est représentée au sein du Conseil d'Administration du Comité d'Œuvres Sociales par **1** délégué.

Membre proposé :

- **M. Joël LE BESCO**

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

5. COMITE SOCIAL TERRITORIAL (information)

Monsieur le Maire rappelle que les comités sociaux territoriaux sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'organe délibérant que conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le CST commun qui regroupe la ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est composé d'un collège de représentants de la collectivité (élus) et un collège de représentants du personnel (agents).

Chaque collège comprend 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le conseil municipal **est informé** que les nouveaux représentants élus seront nommés par arrêté du Maire.

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation suivante :

6. CORRESPONDANT DEFENSE

Il y a lieu de désigner **1** correspondant Défense

Membre proposé :

- M. Christophe CORVAISIER

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

****

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la désignation suivante :

7. SECURITE ROUTIERE

Il y a lieu de désigner **1** correspondant Sécurité Routière

Membre proposé :

- Mme Isabelle DUTAY-MOREL

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 (Mme Rozenn HUBERT-CORNU, M. Cyrille ARNAL, M. Bruno CHARLES, Mme Gwenaëlle CHENOT, M. Corentin GAILLARD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260401-D26_28-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

R. GOUABLIN

Le Maire,

J. LE BESCO